

# Le Marine Stewardship Council lance la dernière version de son Référentiel Pêcheries

## Le nouveau Référentiel pour la certification MSC sera appliqué dès le 1er avril 2015

Le Marine Stewardship Council (MSC) a lancé son nouveau Référentiel pour les pêcheries durables.

Cette version 2 des Exigences de Certification pour les Pêcheries du MSC intègre les dernières connaissances en matière de science et de **gestion des** pêcheries. Ce travail sur le Référentiel a duré près de deux ans dont une année de consultation d'experts de l'industrie de la pêche, de scientifiques, d'ONG et du large réseau de partenaires du MSC.

### Assurer les meilleures pratiques

Le Référentiel actualisé place la barre plus haut sur de nombreuses questions importantes, comme la limitation des captures accessoires, **les écosystèmes marins** vulnérables et le travail forcé. Il assure que les pêcheries certifiées selon le Référentiel MSC continuent d'adopter les meilleures pratiques pour assurer la pérennité des stocks de poissons et des populations qui en dépendent.

### Six mois avant l'application du nouveau Référentiel

Les Organismes de Certification (OC) ont six mois pour comprendre et appliquer le nouveau Référentiel : les nouvelles pêcheries qui entreront en évaluation à partir du 1er Avril 2015 seront évaluées selon la nouvelle version du référentiel. Les pêcheries déjà certifiées MSC quant à elles, devront s'y mesurer lors de leur première réévaluation après le 1er octobre 2017.

*"Il s'agit d'un développement passionnant et enrichissant pour le MSC, qui renforce la rigueur et la robustesse du programme et qui aura un impact positif et durable sur la santé des océans **dans le monde**"* explique Dr David Agnew, Directeur de l'équipe Référentiels au MSC.

### 10 actualisations clés

1. Des considérations particulières seront apportées aux Ecosystèmes Marins Vulnérables (EMVs);
2. Les pêcheries MSC ne risqueront plus de générer des **impacts** cumulatifs négatifs sur les espèces accessoires ;
3. Les pêcheries devront revoir régulièrement les mesures alternatives pour minimiser la mortalité des espèces non désirées dans les captures
4. Des exigences renforcées assureront que le shark-finning n'est pas pratiqué dans les pêcheries MSC ;
5. La section du Référentiel applicable aux pêcheries de saumon a été entièrement remaniée, après six ans de discussion avec les **parties prenantes** ;

6. Une nouvelle méthodologie d'évaluation RBF (basée sur l'analyse de risques) pour les habitats est maintenant disponible pour les situations où la disponibilité des données est limitée ;
7. Les exigences pour les audits de **surveillance** et les réévaluations ont été remaniées afin de réduire les coûts pour les pêcheries ;
8. Un Collège de Pairs Examineurs a été créé afin d'homogénéiser et d'améliorer l'efficacité du processus de révision ;
9. Des exigences ont été ajoutées pour une traçabilité toujours plus efficace des produits de la mer tout le long de la chaîne d'approvisionnement ;
10. Les entreprises condamnées pour travail forcé ne sont pas éligibles à la certification MSC ;

## **Conformité avec la FAO et l'ISEAL**

Les nouvelles Exigences de Certification permettent au Référentiel de rester cohérent avec les **meilleures pratiques** internationales en matière de science et de **gestion** des pêcheries. La révision a également permis au MSC de rester conforme aux directives d'éco-étiquetage de la FAO et le code des bonnes pratiques de l'ISEAL.

Source : <http://www.msc.org/salle-de-presse/communiqués/le-marine-stewardship-council-lance-la-derniere-version-de-son-referentiel-pecheries> (01/10/2014)